

**Programme Bâtiments : combien budgétiser pour être à la hauteur ?**

Ivan Godat (Verts)

Le Programme Bâtiments, mis en place par la Confédération et les cantons, est un pilier majeur de la politique climatique et énergétique de la Suisse. Financé aux 3/4 par la Confédération (rétrocession d'une partie de la taxe sur le CO<sub>2</sub>) et à 1/4 par le Canton à travers son budget des investissements, il vise à encourager par des subventions l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment, domaine responsable de 40% de la consommation d'énergie et de 25% des émissions de CO<sub>2</sub>.

Depuis quelques années, le Programme Bâtiments connaît un succès croissant à tel point que ces deux dernières années les montants mis à disposition ne suffisent plus à répondre à toutes les demandes. Ainsi le crédit de 2.8 millions de francs inscrit au budget 2020 s'est retrouvé épuisé en septembre déjà. 91 demandes de subventions déposées durant les derniers mois de l'année ont été placées sur une liste d'attente dans la perspective de recevoir une réponse en 2021. C'est un montant de 873'647 francs qui sera soustrait de l'enveloppe 2021.

Le 9 décembre 2020, le Parlement adopte dans le cadre du budget des investissements un crédit de 3'240'000 francs pour le Programme Bâtiments 2021. En raison de la liste d'attente 2020 prise sur le crédit 2021, c'est en réalité 2'366'353 francs qui sont à disposition. Au mois de mai 2021, le crédit est épuisé. Le 29 septembre 2021, le Parlement accepte un crédit supplémentaire d'un million de francs (environ 400'000 francs de part cantonale) en faveur du Programme Bâtiments, menacé de suspension provisoire en raison de l'épuisement du crédit. Cette rallonge se révélera largement insuffisante puisqu'à la fin de l'année ce sont plus de 240 dossiers pour un total de 2.8 millions de francs qui seront mis en liste d'attente. Le crédit de 3'360'000 francs voté dans le cadre du budget 2022 se retrouve d'entrée largement amputé : il ne reste que 550'000 francs au 1<sup>er</sup> janvier 2022. A mi-mars, le crédit est épuisé, et le Gouvernement ne prévoit cette fois-ci ni liste d'attente ni crédit supplémentaire. Il n'y aura donc pour ainsi dire pas de Programme Bâtiments 2022, d'autant plus que les deux motions déposées au Parlement dans la foulée demandant un crédit supplémentaire destiné au Programme Bâtiments se sont vu refuser l'urgence par le Bureau du Parlement et ne seront pas traitées avant septembre.

Comme l'écrivait le Gouvernement dans le message accompagnant la demande de crédit supplémentaire destiné au financement du Programme Bâtiments 2021 « *[La] suspension provisoire [du Programme Bâtiments] en raison de l'épuisement du crédit serait un très mauvais signal pour l'assainissement des bâtiments et serait difficile à rattraper.* » Nous en sommes malheureusement arrivés là. Il convient désormais de tout faire pour éviter qu'une telle situation se représente à nouveau, et il est dans ce sens indispensable de budgétiser les montants adéquats pour les prochaines années.

**Nous posons donc au Gouvernement les questions suivantes :**

- 1. Quel est le montant total des subventions versées dans le cadre du Programme Bâtiments pour l'année 2021 (en prenant en compte le crédit supplémentaire d'un million de francs et la liste d'attente 2021 absorbée en 2022) ?**
- 2. À combien se monte la participation cantonale pour l'enveloppe du Programme Bâtiments 2021 (en prenant en compte le crédit supplémentaire d'un million de francs et la liste d'attente 2021 absorbée en 2022) ?**
- 3. Sur quels calculs sont basés les montants inscrits à la PFI pour le Programme Bâtiments des années 2023 et suivantes ?**

4. **Est-on parvenu en 2021 à un volume annuel d'assainissement qui nous permettra d'atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 ?**
5. **Quels montants devraient être inscrits au budget pour disposer d'une enveloppe de subventions qui permette d'accélérer la cadence d'assainissement des bâtiments jurassiens de façon à atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 ?**

Nous remercions par avance le Gouvernement pour ses réponses.

Ivan Godat (Verts)

### **Co-signataires**

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Christelle Baconat (Verts)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Magali Rohner (Verts)
- Tania Schindelholz (CS-POP)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Intervention déposée officiellement le 21 avril 2022

### **Documents annexés**